

37 ans de lutte du peuple sahraoui
37 ans de solidarité en Suisse

Nouvelles sahraouies

NOUVELLES CONDAMNATIONS



PAS DE RÉPIT POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

NOUVELLES BRÈVES

27 février 2013

Le Front Polisario conteste un accord commercial de l'Union européenne avec le Maroc devant la Cour de justice de l'UE

Par une démarche qui fera date, le F. Polisario a dénoncé un accord commercial UE-Maroc sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et halieutiques du Maroc.

«L'UE n'a pas le droit de conclure des accords commerciaux avec le Maroc pour des ressources qui appartiennent aux Sahraouis» a déclaré le responsable sahraoui Emhammed Khadad.

Il a rappelé que des gouvernements comme les Etats-Unis, la Norvège et la Suisse mentionnent spécifiquement que leurs accords commerciaux avec le Maroc n'incluent pas le territoire du Sahara Occidental.

27 avril

Manifestation à El Ayoun pour l'indépendance: près de 40 blessés.

28 avril

Occasion ratée du Conseil de sécurité qui refuse d'élargir le mandat de la MINURSO à la protection de la population civile sahraouie.

10 – 20 mai

Le Front Polisario fête le 40^e anniversaire de sa fondation et du déclenchement de la lutte armée.

15 mai

Action urgente d'Amnesty International concernant 6 jeunes sahraouis emprisonnés et torturés pour avoir participé à une manifestation en faveur de l'auto-détermination.

sonnés et torturés pour avoir participé à une manifestation en faveur de l'auto-détermination.

22 mai

Visite au Maroc et au Sahara Occidental de la genevoise Liliane Maury-Pasquier, conseillère aux Etats, rapporteure sur le Sahara Occidental de la Commission des Affaires politiques et de la démocratie du Conseil de l'Europe.

29 mai

Le Président sahraoui Abdelaziz s'entretient avec le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, Madame Navi Pillay.

29 mai

Une délégation américaine de 12 membres du Congrès visite le camp de réfugiés sahraouis de Smara.

SOMMAIRE

<i>Nouvelles brèves</i>	2
<i>Editorial</i>	3
<i>Manifestation à El Ayoun</i>	5
<i>Formation</i>	6
<i>Le procès des 25 Sahraouis</i>	8
<i>10 mai 1973 – 10 mai 2013</i>	10
<i>2 nouvelles représentantes à Genève</i>	13
<i>Manifestation à Genève</i>	15

Crédit photos: les photos des pages 1, 3, 4, 5 et 15 sont de Demir Sönmez

PRINTEMPS TRÈS CHAUD AU SAHARA OCCIDENTAL

Beaucoup d'événements importants se sont passés depuis la sortie de notre dernier bulletin de fin février 2013.

Le procès militaire des 25 civils sahraouis incarcérés après l'anéantissement du camp de Gdeim Izik (voir notre dernier bulletin) n'a été qu'une parodie de justice. Tout le monde l'a reconnu sauf ceux qui avaient quelques intérêts à estimer qu'il était normal qu'un tribunal militaire juge des civils, qu'il n'y ait pas d'investigations sur la façon dont des aveux avaient pu être soutirés sous la torture et qu'il était finalement juste que les 25 coupables (jamais ils n'ont été présumés coupables) soient condamnés à des peines allant de la perpétuité à 2 ans d'emprisonnement alors que les charges étaient les mêmes pour tous.

Réponse du Conseil fédéral

A cet égard, nous avons été particulièrement indignés par la réponse du Conseil fédéral à une question de F. John-Calamé, présidente du groupe parlementaire Suisse-Sahara, au sujet du dérou-

lement du procès. Le Conseil fédéral a répondu notamment que « Selon le rapport préliminaire sur le déroulement du procès publié par le Conseil national des Droits de l'Homme du Maroc – l'institut national des Droits de l'Homme – le procès aurait été marqué, en général, par le respect des procédures de la justice militaire marocaine. Le Conseil fédéral ne dispose pas d'informations qui conduiraient à une autre conclusion concernant le procès lui-même ». Pourtant des observateurs suisses se trouvaient au procès et les réactions ont été très nombreuses pour condamner la légalité de ce procès ou demander qu'il ait lieu devant une juridiction civile. Le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme s'est montré extrêmement préoccupé par le déroulement de ce procès tout comme Amnesty, le rapporteur contre la torture J. Mendes (voir p. 7) et de nombreuses autres personnalités et ONG. La réponse de la Suisse nous inquiète d'autant plus qu'elle conclut en disant que « La Suisse coopère avec le Maroc dans le domaine des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Cette coopération se réalise particulièrement au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, avec le Conseil national des Droits de l'Homme, la Délégation interministérielle pour les Droits de l'Homme, le ministère de la justice et également avec la société civile. La question du Sahara Occidental figure régulièrement à l'agenda



Manifestation à Genève le 13 mars 2013.

des entretiens bilatéraux avec le Maroc». Dans quels termes figurent-ils à l'agenda? C'est mal connaître ces institutions marocaines que de croire qu'elles pourraient avoir une certaine impartialité sur les questions qui touchent au Sahara Occidental. Nous pourrions espérer que notre gouvernement ait également des entretiens réguliers avec le Front Polisario ou la République Arabe Sahraouie Démocratique qui est, rappelons-le, un des Etats de l'Union Africaine. Cette institution vient de rappeler pour son 50^e anniversaire qu'elle veut œuvrer pour l'accélération du processus d'autodétermination du peuple sahraoui. A la suite de ce procès, il faudra continuer de dénoncer son illégalité. On est quand même en droit de se demander où et quand s'est déroulé le procès des forces marocaines qui ont blessé et tué plusieurs Sahraouis à Gdeim Izik et lors des émeutes qui ont suivi à El Ayoun. Aucune suite n'a pourtant été donnée jusqu'à présent aux plaintes sahraouies déposées auprès de la justice marocaine. Début mars, le **Rapporteur spécial contre la torture** rend compte de sa mission au Maroc et au Sahara Occidental qui avait eu lieu en septembre 2012. Dans un texte aux accents onusiens mais accablant pour le Maroc, il considère que pour les personnes qui menaceraient la sûreté de l'Etat ou la souveraineté comme les Sahraouis, «des actes de torture et des mauvais traitements sont systématiques» Dans sa réponse au rapporteur, le Royaume du Maroc n'est intervenu sur aucun cas concret mais sur des législations et des mesures à prendre ou déjà prises dont on sait qu'elles n'ont aucun effet dans la réalité. Comment imaginer, dans ces conditions, que le Conseil des Droits de l'Homme élit le Ma-

roc en son sein en 2014. Un Maroc qui fait campagne depuis longtemps dans ce sens. Or, les derniers rapports onusiens le concernant sont trop accablants pour qu'il soit élu. S'il l'était, ce serait une fois de plus la crédibilité du Conseil des Droits de l'Homme qui serait entamée.

La situation qui a prévalu dès ce début d'année au Sahara Occidental rendait encore plus nécessaire que jamais la demande faite au Conseil de sécurité par plusieurs pays et de nombreuses ONG: **élargir le mandat de la Minurso** à la protection de la population civile sahraouie. Le Maroc s'y est toujours opposé et cette année encore. Pourtant, ce mandat permettrait non seulement de protéger la population civile sahraouie des territoires occupés du Sahara Occidental des exactions qu'elle subit régulièrement mais s'occuperait aussi de la population des campements de réfugiés sahraouis que le Maroc considère comme une population séquestrée subissant les pires outrages. Coup de tonnerre une semaine avant le Conseil de sécurité: les Etats Unis sont favorables à cet élargissement et en font la proposition. Pendant plusieurs jours nous avons voulu croire qu'enfin on assis-



Manifestation à Genève le 13 mars 2013

terait à un changement manifeste, la France affirmant qu'elle n'userait pas de son droit de veto. C'était sans compter avec notamment une diplomatie débridée du Maroc dans toutes les régions du monde, avec un chantage au partenariat militaire avec les USA dans l'océan Atlantique.

Elargir le mandat, c'était une « atteinte à la souveraineté marocaine », un argument qui ne tient pas dans la situation actuelle. Finalement, les Etats-Unis ont reculé. Et comme pour narguer ce Conseil et le reste du monde, dès l'adoption de la résolution (light) du Conseil de sécurité, les tabassages, les destructions

de maisons ont recommencé dans la Ville d'El Ayoun. Le Maroc est incapable d'occuper le territoire sans violence et le 4 mai, la plus grande manifestation depuis 1975 a réuni une population sahraouie jusqu'au centre d'El Ayoun (voir p. 9).

Le Sahara Occidental sort de l'ombre. La confrontation avec le Maroc devient plus vive encore dans la mesure où ce pays sent qu'il ne peut plus avoir les mêmes soutiens inconditionnels. La violence dont il a fait preuve ces dernières années n'est plus tolérable même par certains pays qui le soutenaient jusque là.

EL AYOUN

LA PLUS GRANDE MANIFESTATION POUR L'AUTODÉTERMINATION DEPUIS 1975

Plusieurs milliers Sahraouis ont manifesté pacifiquement le samedi 4 mai à El Ayoun. Pour la première fois, les manifestants ont traversé le boulevard Makka, en centre-ville, pour revendiquer leur droit à l'autodétermination.

Après plus d'une semaine sous haute tension à El Ayoun, où des manifestations ont été très durement réprimées et des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont eu lieu dans les quartiers sahraouis



de la ville, la journée du samedi 4 mai a connu un événement majeur. Pour la première fois depuis 1975, des milliers de Sahraouis sont sortis pour revendiquer leur droit à l'autodétermination. La manifestation pacifique a démarré samedi à 19h à partir du quartier Matalah. Jamais on n'avait vu autant de dra-

peaux sahraouis flotter dans les rues d'El Ayoun.

On a vu des centaines de manifestants brandissant des drapeaux de la RASD et scander des slogans appelant à permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

SE FORMER POUR MIEUX DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS

Bonne nouvelle dans le domaine de la formation. La Ville et l'Etat de Genève ont répondu favorablement à notre demande de subventionnement (voir Sahara Info no. 148, p. 7-8). Nous les en remercions particulièrement. La formation de février- mars 2013 (5 semaines: une semaine plus théorique sur les mécanismes spéciaux de l'ONU et quatre autres très pratiques pendant le Conseil des Droits de l'Homme) a eu des effets importants sur le travail qui a pu se mener à Genève et qui se poursuit au Sahara Occidental occupé.

Pendant le Conseil des Droits de l'Homme, les défenseur-e-s sont intervenus (interventions orales de 2 minutes qui demandent de connaître le style onusien pour ne pas être interrompu en donnant très concrètement la réalité des faits dans un domaine précis sur les disparitions forcées et involontaires, la torture et les mauvais traitements, etc.). Rencontres avec les Rapporteurs spéciaux dont Juan Mendez, le Rapporteur spécial contre la torture que les défenseur-e-s sahraoui-e-s avaient déjà rencontré à El Ayoun lors de sa mission de 2012. Son rapport début mars sur la situation au Maroc et au Sahara Occidental a eu un fort impact sur les membres du Conseil et sur le Maroc qui avait amené à Genève une délégation extrêmement nombreuse pour chercher à imposer ses thèses. Organisation de panels sur des thématiques particu-

lières concernant le Sahara occidental et les Droits de l'Homme, présence dans d'autres panels organisés par le Maroc ou des ONG qu'il soutient sur le thème récurrent des «séquestrés de Tindouf». Ces réunions veulent faire croire qu'aujourd'hui les Sahraoui-e-s des campements de réfugiés ne sont finalement que des prisonniers du Front Polisario, sans liberté de mouvement ou d'action. Les Sahraoui-e-s présent-e-s dans ce type de panel, doivent faire entendre une autre voix pour rétablir la situation qui prévaut aujourd'hui dans les camps de réfugiés.

Les participantes et participants

Les défenseur-e-s des Droits de l'Homme présents pour cette formation provenaient de quatre associations sahraouies différentes: El Ghalia DJIMI, vice-présidente de l'ASVDH (l'Association Sahraouie des Victimes des graves violations des Droits de l'Homme par le Maroc), Mohamed Salem Lakhal, Secrétaire du CODESA (Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits de l'Homme), Mustafa El Machdoufi, coordinateur de l'As-



Rencontre des défenseur-e-s sahraoui-e-s avec le rapporteur spécial contre la torture, Juan Mendez.

sociation des familles de prisonniers politiques sahraouis, Abdoullai Judda du CODAPSO (Comité pour le Droit à l'Autodétermination du Sahara Occidental) et les deux nouvelles représentantes du Front Polisario à l'ONU et en Suisse. La diversité de provenance a permis aux défenseur-e-s de partager leurs objectifs communs et de resserrer les liens qui les unissent. Ce travail de réseau se poursuit dans les territoires occupés. Ainsi lors de leur retour à El Ayoun, El Ghalia Djimi a organisé une réunion pour rendre compte aux membres des organisations du travail qui s'était déroulé à Genève.

Présent et futur

Lors du Conseil de mai-juin, Aminatou Haidar et trois autres Sahraouies ont participé à deux panels sur les femmes dans le monde et la violence subie par les femmes sahraouies dans les territoires occupés. Nous organiserons une nouvelle formation en septembre 2013, lors du dernier Conseil de l'année grâce aux fonds que nous a accordés l'Association ABCD qui finance le voyage et le

séjour à Genève de deux Sahraoui-e-s en formation.

Ancien disparu en formation

Enfin, l'avocat sahraoui Fadel Leili, lui-même ancien disparu et activement présent à tous les procès des prisonniers politiques sahraouis a suivi à Genève, en faculté de droit, une partie du cours à distance sur les Droits de l'Homme (formation continue) auquel il participe cette année. Pour la première fois, un « étudiant » sahraoui est inscrit à l'Université de Genève. Une occasion pour lui de rencontrer des professeur-e-s spécialistes dans des champs aussi divers que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la lutte contre la torture, les principes d'égalité et de non-discrimination, etc. Une occasion de nouer des contacts utiles et d'utiliser quasiment jour et nuit la bibliothèque qui lui offre des documents qu'il n'a évidemment pas à El Aiun. Nous remercions la Ville de Genève qui a compris l'intérêt d'une telle formation et Susanne Hagemann qui lui a offert généreusement l'hospitalité.



De gauche à droite: Mohamed Salem Lakhal, Malainine Lakhal, Juan Mendes, Abdellai Judda, Mustapha El Machdoiufi, la collaboratrice de Juan Mendes, et El Ghalia Djimi. Devant: Omaima Mahamud et Fatimetou Mustapha.

DES PEINES TRÈS LOURDES POUR 26 MILITANTS SAHRAOUI

Détenus pour la plupart depuis novembre 2010, après les événements de Gdeim Izik, 25 militants civils ont été condamnés à de très lourdes peines par le tribunal militaire de Rabat. Un «procès vicié à la base», selon Amnesty International qui demande le 18 février 2013 que soient rejugés les prévenus.

Un verdict «terrible» selon l'observatrice France Weyl, avocate française, membre de la mission d'observation juridique internationale. Elle précisait le détail des peines:

- 9 condamnés à perpétuité
- 4 condamnés à 30 ans de prison
- 7 condamnés à 25 ans de prison
- 3 condamnés à 20 ans de prison
- 2 condamnés à 2 ans de prison qui correspondent à leur détention préventive

Débuté le 8 février dernier, le procès a pris fin le 17 février.

et pourtant jugés devant un tribunal militaire!», a déclaré Aline Pailler, journaliste et présidente du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits humains au Sahara Occidental (Corelso).

De son côté, Michèle Decaster, militante de l'AFASPA et du Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental, mandatée en tant qu'observatrice au procès, a dit ce qu'elle ressentait au lendemain du verdict:

«Il y a de quoi être abasourdi à l'énoncé de ce verdict, alors qu'aucune preuve, au-



Manifestation devant le tribunal d'El Ayoun.

«Nous sommes scandalisés par le verdict qui est tombé cette nuit pour nos camarades Sahraouis, dont mon co-président (NDLR: Naâma Asfari) qui a été arrêté la veille des faits qui leur sont reprochés. Bien entendu ce n'est qu'un exemple de la procédure d'exception qui s'est appliquée à tous les camarades sahraouis, tous civils

cun témoignage de ces 9 policiers, sortis du chapeau du procureur du roi à l'ouverture du procès, n'ont été produits à la Cour. Le Président a refusé des témoins demandés par la défense: l'ex-ministre de l'Intérieur, les 2 walis avec qui le comité de dialogue était en rapport l'avant-veille de l'attaque du camp et une députée du Parlement,

ancienne transfuge du Front Polisario. Trois témoins sahraouis ont affirmé qu'Enaama Asfari a été arrêté en leur présence dans la maison de l'un d'eux à Laayoune le 7 novembre 2010 en soirée et non le 8, date du PV de la police. Ce n'est d'ailleurs pas le seul PV falsifié en termes de dates et lieux d'arrestations : un chauffeur employé de la Région travaillait ce jour-là alors qu'il est accusé de meurtre au camp de Gdeim Izik...»

De son côté, Naâma Asfari, un des militants condamnés a déclaré : «Ce verdict du régime marocain est à usage interne. Il entend raconter à son opinion publique qu'il a rendu justice aux 11 victimes. (...) Ce verdict est une vengeance à l'égard du peuple sahraoui qui s'est levé en masse durant presque un mois en octobre 2010, comme le feront les autres peuples du Maghreb pour défendre eux aussi leur dignité. Ce procès est une victoire pour nous, il nous a permis de témoigner. (...)

«Avec mes camarades, nous avons (aussi) pu exprimer notre idéal pacifique de vivre en harmonie avec le peuple marocain qui lui aussi souffre de ce régime et les autres peuples de la région. Nous avons dénoncé les conditions atroces et illégales de nos arrestations, les tortures et humiliations que nous avons subies dans les commissariats, gendarmeries, dans l'avion qui nous transportait à Rabat et jusque dans les tribunaux de El Ayoun et Rabat avant d'être présentés aux juges d'instruction dans des états lamentables. Ils n'ont pas pris en compte ces tortures, de même que les plaintes déposées suite aux séances de torture durant les premiers mois à la prison de Salé 2.

Nous avons clamé notre innocence des crimes dont nous sommes accusés car nous sommes des défenseurs des Droits de l'Homme et ne pouvons attenter à la vie d'autrui.»

«La poursuite de civils devant une juridiction militaire est contraire non seulement aux standards internationaux mais également à la Constitution marocaine», a précisé la Fédération Internationale des Droits de l'Homme dans un communiqué le 18 février.

Amnesty International a publié un communiqué, lundi 18 février, dans lequel l'ONG demande aux autorités marocaines de «re-juger 25 Sahraouis dans le cadre de procès équitables devant des tribunaux civils.»

Rappelons également que M. Mendes, rapporteur spécial de l'ONU contre la torture, a souligné dans son rapport, au point 97 b), que le Maroc se devait «de reconsidérer la compétence du tribunal militaire pour connaître des affaires concernant des civils dans le cas de 23 Sahraouis en détention à la prison 1 de Salé et de veiller à ce qu'en principe, les civils ne soient pas condamnés par des tribunaux militaires, d'ouvrir des enquêtes sérieuses et impartiales pour établir les faits exacts dans cette affaire et déterminer quelle est la responsabilité des membres de la police ou des forces de sécurité et d'enquêter sur toutes les allégations de tortures et de mauvais traitements.»



Vue de la salle du tribunal.

SAHARA OCCIDENTAL

Mai 1973 – mai 2013

40 ANS DE LUTTE D'UN PEUPLE POUR SON INDÉPENDANCE

Le peuple sahraoui vient de célébrer un double anniversaire: celui de la création de son mouvement de libération et du déclenchement de la lutte armée.

Avant d'aborder les activités de commémoration de ces fêtes chez les Sahraouis et en vue de mieux comprendre la portée historique de ces événements, voici un bref rappel de quelques faits qui ont marqué la lutte de ce peuple qui attend depuis quatre décennies de retrouver sa liberté.

Le 17 juin 1970: le soulèvement de Zemla (un quartier de la capitale El Ayoun). Il s'agit de la première manifestation pacifique de grande ampleur contre l'occupation espagnole. Cette protestation a fait l'objet d'une réponse sanglante de la part des autorités faisant plusieurs morts et des centaines de blessés. Ce fut le début du nationalisme sahraoui.

Il s'en suit une étape marquée essentiellement par des mobilisations politiques au sein de la population. Ces actions se déroulaient souvent dans la clandestini-

té afin d'éviter la répression de l'occupant.

Face à l'intransigeance des forces espagnoles, les Sahraouis ont décidé de créer le 10 mai 1973 le Front Polisario (Front Populaire de libération de la *Saguiet EL Hamra* (région nord du territoire) et Rio Oro (région Sud du territoire). Quelques jours plus tard, les combattants sahraouis ont mené la première opération militaire, le **20 mai 1973** contre la garnison espagnole de *El Khanga*, ouvrant ainsi le chemin à la lutte armée. C'était la période de l'affirmation du nationa-



Les premiers combattants sahraouis.

lisme chez ce peuple. Ce vent de liberté dans cette région n'était pas isolé mais il « coulait de source » car il s'insérait logiquement dans ce que l'on appelait le *printemps des mouvements de libération* dans les pays du tiers du monde notamment en Indochine (Vietnam, Cambodge etc.) et Afrique (Mozambique, Angola etc.).

Un long combat

Pour les Sahraouis, ce fut le début d'un long et difficile combat.



Mustapha El Ouali, fondateur du Front Polisario

D'abord contre les troupes espagnoles jusqu'en 1975 et ensuite contre les nouveaux occupants qui ne sont autres que ses voisins du Sud et du Nord.

En effet, après environ deux ans de guerre, l'Espagne, en pleine crise politique (agonie du général Franco) ne pouvait plus gérer la situation sur le terrain. Mais au lieu, de se retirer et d'octroyer au peuple de ce territoire son indépendance – comme ce fut le cas dans la plupart des processus de décolonisation – elle a fait volte face et a signé un accord, le 15 novembre 1975, avec le Maroc et la Mauritanie.

En vertu de cette entente, l'Espagne a pu abandonner le territoire, le cédant aux nouvelles armées pour se le partager. Les autres clauses de cet accord sont restées secrètes. Mais il était évident que le partage des richesses minières et halieutiques du territoire et le contrôle des zones d'influences (facteur important à l'époque des années septante marquées par la guerre froide) constituaient la pierre angulaire de ce qui a été conclu

entre les trois pays au sujet de cette colonie.

Notons que cet accord n'avait aucune base légale. Pire, il bafouait en toute clarté la charte de Nations Unies. Il se contredit aussi avec l'avis de la Cour de justice de la Haye rendu le 16 octobre 1975 qui déboutait le Maroc et la Mauritanie de leurs revendications respectives et qui recommandait l'application de la résolution 1514 des Nations Unies pour un référendum d'autodétermination.

Exode et proclamation de la RASD

Cette période est aussi celle de l'exode d'une partie du peuple du Sahara Occidental vers les camps de Tindouf (en Algérie) pour trouver refuge contre les exactions des forces d'occupation et les bombardements au napalm de l'aviation marocaine.

Parallèlement à la lutte armée, le Front Polisario, face au vide juridique laissé par le départ de l'Espagne, a proclamé le 27 février la RASD la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Cet Etat est reconnu actuellement par plus de 80 pays à travers les différents continents.

Cependant, force est de constater qu'aucun Etat dans le monde n'a reconnu la souveraineté ni de la Mauritanie ni du Maroc sur l'ex-colonie espagnole.

Par ailleurs, notons que la Mauritanie a abandonné ses revendications sur le territoire et a conclu un accord de paix avec le Front Polisario en 1979. Il a fini par reconnaître l'Etat sahraoui en 1984. Ces deux éléments ne constituent pas seulement « le coup de grâce » au tristement célèbre accord tripartite de Madrid, mais met en exergue, une fois de plus, la nature des visées expansionnistes du Maroc qui est resté dans l'aventure.

En effet, après le retrait de la Mauritanie de la partie qui lui « revenait » sur la

base de l'accord de Madrid, le royaume chérifien est venu l'occuper au vu et su de toute la communauté internationale, comme si de rien n'était !

Cessez-le-feu compromis

Les années qui suivirent ces événements seront marquées par la guerre entre le Front Polisario et le Maroc jusqu'en 1991. A cette date, les Nations Unies sont parvenues à un accord entre les belligérants mettant en place un cessez-le-feu en vue d'organiser un référendum qui devrait permettre au peuple sahraoui de choisir librement son destin.

Malheureusement, ce référendum n'a pas pu avoir lieu à cause notamment de l'intransigeance du Maroc qui continue, en toute impunité, à piller les richesses du pays et réprimer dans le sang toute revendication à l'indépendance.

Cette situation lamentable d'un provisoire qui s'éternise ne fait que prolonger l'exil et les souffrances d'un peuple dont le territoire est partagé par le mur de défense le plus long du monde, construit par les forces marocaines.

Dans les régions qu'il contrôle, le Maroc a déployé tous les moyens militaires et



L'armée sahraouie s'étoffe.

policiers pour faire taire la révolte pacifique des Sahraouis qui n'ont cessé d'exiger la tenue du scrutin populaire leur permettant de se prononcer librement sur leur avenir.

Célébration de la création du Front Polisario dans les camps de réfugiés :

Le peuple sahraoui a commémoré le 10 mai 2013 les 40 ans de son mouvement de libération par des animations culturelles et sportives et des parades militaires. Plusieurs délégations venues des quatre coins du monde ont pu partager ces festivités avec les Sahraouis et leur ont réaffirmé leur soutien pour leur lutte légitime.

Dans les territoires libérés, le Front Polisario a soufflé, le 20 mai 2013, la 40^e bougie de la lutte armée par des activités semblables.

Au cours de ces fêtes de célébration, le président sahraoui a prononcé un discours dont nous re prenons ci-après deux extraits qui nous semblent constituer un double appel pour le Maroc et les Nations Unies en vue de mettre un terme à une situation inacceptable et qui n'a que trop duré :

«Aujourd'hui, il est temps que la communauté internationale appuie cette solution et mette un terme à l'intransigeance et au non respect des engagements dont est coupable le gouvernement marocain».

«Nous regrettons vivement que le gouvernement marocain pousse vers une situation d'instabilité et manipule par des procédures chauvines et racistes, le peuple marocain afin de l'impliquer dans une guerre injuste contre le frère sahraoui, frère et voisin.»

NOUVELLES REPRÉSENTANTES SAHRAOUIES À GENÈVE

L'hiver dernier, deux femmes sahraouies, Maïma Mahamud et Fatimetou Mustapha sont arrivées à Genève pour y représenter le Front Polisario. Nous leur avons demandé quel avait été leur parcours de vie, comment se passaient ces premiers temps en Suisse et comment elles envisageaient la suite.

Maïma Mahamud

Je suis née à Dakhla. Ma sœur aînée était militante. Mon père a été emprisonné. On a dû fuir dans les campements. Comme les hommes étaient au front, les femmes se sont mises à la construction ! Moi, à 7 ans, je suis allée à l'école du 9 Juin. Puis, je suis partie à Cuba à 9 ans. A l'école, il y avait 100 filles pour 400 garçons (j'avais en tête de devenir ingénieur en communication). Je ne suis rentrée qu'une fois dans ma famille. Au retour, j'ai voulu travailler pour et avec les femmes sahraouies. Je suis co-fondatrice de l'Ecole des Femmes de Dakhla. Il y a 3 ans, j'ai été envoyée en Finlande !

Je n'avais même pas idée où cela se trouvait ! Mais bon, j'ai noué des liens avec des mouvements solidaires, créé l'Association des amis de la RASD (des Espagnols finnois !), j'ai eu des contacts avec les différents partis.

Me voilà à Genève avec 2 enfants dont un bébé, c'est compliqué... Mais nos interventions à la session des Droits de l'Homme, c'est déjà un succès. Nous devons faire des démarches auprès de délégations étrangères pour qu'elles parlent de nous à Genève. Je souhaite établir un maximum de contacts, faire quelque chose pour les femmes, rendre plus visible la cause sahraouie à travers



Maïma Mohamud et son fils aîné Buddha

les femmes. Nous devons collaborer avec Ecosoc et des organisations féminines. Avec l'aide du Comité de Soutien, je souhaiterais mettre en évidence quelques points comme le pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental, la dénonciation du mur et, bien entendu, les conditions de vie dans les camps.

Fatimetou Mustapha

Avant de venir en Suisse, j'ai travaillé dans les camps de réfugiés avec différentes organisations: l'Union nationale des Jeunes Sahraouis, l'Union des Femmes Sahraouies, puis à l'AFAPREDESA, l'organisation des Droits humains qui travaille avec les familles des disparus sahraouis. Mon père fait partie des disparus et je suis donc très concernée. Je suis membre du bureau exécutif.

Puis j'ai travaillé en Espagne en collaboration avec des organisations espagnoles et Amnesty International. Dans les campements, j'ai aidé les familles des disparus. Il y a un bureau dans chaque wilaya. Chaque personne concernée cherche des réponses.

Nommée récemment à Genève, j'ai à cœur de faire connaître notre cause. Notre tâche est de faire entendre notre voix, une tâche très difficile qui nous oblige à travailler beaucoup.

Comment la communauté internationale ne réagit-elle pas à la souffrance de mon peuple? Des générations sont nées dans les camps de réfugiés. Cela suffit: le monde doit nous écouter.

Nous restons optimistes. On a confiance en nous et en notre cause. Il faut trouver une solution. La réponse est dans les mains des Nations Unies. Lors de la récente session des Droits humains, nous

avons eu de nombreux contacts qui vont nous permettre d'avancer!

Lors de cette interview et à plusieurs reprises déjà, nous avons pu observer le courage et la détermination de Maïma et Fatimetou. Nous espérons, comme elles et grâce à elles, que de nouveaux projets, petits ou grands verront le jour cette année encore. Comme elles aussi, nous comptons sur la collaboration et la solidarité de toutes et tous.



Fatimetou Mustapha.

Lors de cette interview et à plusieurs reprises déjà, nous avons pu observer le courage et la détermination de Maïma et Fatimetou. Nous espérons, comme elles et grâce à elles, que de nouveaux projets, petits ou grands verront le jour cette année encore. Comme elles aussi, nous comptons sur la collaboration et la solidarité de toutes et tous.

Comité de rédaction

Fadili Abdhom, Françoise Buchet, Jean-Claude Vautier,
Christiane et Berthier Perregaux

LES DRAPEAUX SAHRAOUIIS ONT FLOTTÉ SUR LA PLACE DES NATIONS À GENÈVE

Le 13 mars dernier, à l'occasion de la Session des Droits de l'Homme à l'ONU, une manifestation de solidarité avec les prisonniers sahraouis jugés récemment à Rabat, a eu lieu sur la Place des Nations à Genève. Elle était organisée par notre Comité et le BIRDHSO (Bureau International pour le Respect des Droits Humains au Sahara Occidental).

Nous devons montrer publiquement notre indignation à la suite du procès des 25 Sahraouis (voir page 7) et exiger la libération des prisonniers.

Le Maire de Genève, représentant le Conseil administratif a apporté la solidarité de sa ville à cette manifestation et s'est adressé aux participants en se référant aux Conventions de Genève bafouées dans ce conflit. Parmi le public, il faut relever la présence des défenseur-e-s des Droits de l'Homme sahraoui-e-s, du juge espagnol Garzon (qui avait inculpé le général Pinochet) de passage à Genève et Jean Ziegler. Relevons aussi la présence de députés genevois.



Rémi Pagani, maire de Genève et El Ghalia Djimi, vice-présidente de l'ASVDH.



Au centre: Jean Ziegler et le juge Garzon.

A noter que lors de cette session des Droits de l'Homme de l'ONU, le Rapporteur spécial contre la torture a posé au Maroc plusieurs questions sur ce procès, des ONG dont France-Libertés – Danielle Mitterrand et le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) sont intervenues en dénonçant la condamnation des 25 Sahraouis et condamnant les violations des Droits humains subies par la population sahraouie des zones occupées du Sahara Occidental.



FAITES CONNAISSANCE AVEC LES FILMS DU VIDEASTE FRANK NA

Allez sur www.alachaine.ch, vous trouverez comment Franck Na, met son art à disposition de la cité et de la solidarité, ici et partout. Depuis 2012, il a commencé de filmer de courts entretiens avec des défenseur-e-s des droits humains sahraoui-e-s de passage à l'ONU à Genève et de personnes impliquées dans la solidarité avec le peuple sahraoui. Au forum Mondial Social de Tunis (2013), il s'est aussi intéressé aux participant-e-s sahraoui-e-s d'où il a rapporté Les Fonds Verts (7^e série) et il vient de passer une semaine dans les camps de réfugiés sahraouis d'où il revient avec une fiction qu'il est en train de monter.

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet www.arso.org

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern